



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 127652

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dépistage des troubles de l'audition chez les nouveau-nés. Alors que le programme expérimental mené sous l'égide de la DGS et de la CNAMTS depuis 2005 a démontré la faisabilité et la fiabilité du dépistage en maternité et les bénéfices pour les malades, les bébés ne bénéficient toujours pas de cette prévention. En outre, un diagnostic dès le premier mois de vie permettrait de faciliter la prise en charge des troubles sévères de communicabilité présents dans les cas repérés cliniquement vers 12 à 18 mois de vie. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière et les dispositions qu'il compte mettre en oeuvre afin de faire aboutir la procédure.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127652

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1036

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)